



## Hypothèque provisoire supprimée

Par **ABER MAJ**, le **19/10/2017 à 21:00**

Bonjour, j'avais une hypothèque provisoire inscrite en 2015 jusqu'au 29/08/2017 sur ma résidence principale .

Elle n'apparaît plus sur le livre foncier en date du 16/10/17 sachant qu'un jugement définitif pour mon affaire ( cautionnement bancaire à hauteur de 50.000€ ) est prévu en décembre 2017. Est elle définitivement supprimée?

Merci

Par **Visiteur**, le **19/10/2017 à 21:17**

Bsr,  
A quoi correspondait cette garantie ?

Par **ABER MAJ**, le **19/10/2017 à 21:22**

Bsr , elle correspondait à un cautionnement bancaire

Par **Visiteur**, le **19/10/2017 à 21:30**

Si ce cautionnement fait toujours fonction de garantie, l'hypothèque est liée.  
Mais si l'échéance était 29/08, êtes vous certain que la caution n'est pas échue elle aussi ?

Par **ABER MAJ**, le **19/10/2017 à 21:34**

Pour l'instant le jugement entre le créancier ( banque ) et moi même n'est pas définitif. il a lieu en décembre 2017.

Mais il me paraît "bizarre" que l'hypothèque ne soit devenue définitive. Après consultation du livre foncier le 16/10 dernier, l'hypothèque provisoire a complètement disparu !?

Peut elle revenir après le jugement définitif?

Merci